



MARCHES PUBLICS

Marché de Services

ETUDE THERMIQUE ET ETUDES PREALABLES A LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ET EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE POUR LES LOCAUX DE TI MENEZ ARE A BRASPARTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Amélie CARO, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : S GOBBE ; M-J. LEZENVEN
	Adresses de courrier électronique : commande.publique@pnr-armorique.fr

Date limite de réception des offres : Vendredi 14 juin 2024 à 12 heures
OFFRE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A. Type / forme du marché :

Marché de services, en application de l'ordonnance 2018-1074 et au décret 2018-1075 relatifs à la commande publique 2019

Le marché est passé en procédure adaptée, et est soumis aux dispositions de l'article 2123-1 du code de la commande publique

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Prestations Intellectuelles en vigueur.

B. Objet du marché :

Ce marché est un marché de prestation de services ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'installation d'une production de chaleur chauffage & eau chaude sanitaire (ECS) en solution bois énergie et/ou solaire thermique. En amont de cette étude, le prestataire devra réaliser également une étude thermique du bâtiment.

Cette prestation concerne le centre d'hébergement Ti Menez Are situé sur la commune de Brasparts au lieu-dit Garzuel, en gestion par la SCIC du même nom.

L'objectif du présent marché est double :

- Etude thermique du bâtiment selon les relevés des consommations actuelles et prescrire des pistes d'économies d'énergie à prévoir,
- La faisabilité d'une installation d'une chaufferie bois et d'un système solaire thermique afin d'assurer les besoins de chauffage et en eau chaude sanitaire.

L'étude doit comporter 3 volets :

- Un 1^{er} volet sur la faisabilité d'une chaufferie biomasse et réseau de chaleur sur le site
- Un 2^e volet sur la faisabilité de chauffage de l'eau chaude sanitaire par énergie solaire
- Un 3^e volet sur la thermicité du bâtiment

C. Forme du prix :

Prix ferme

Durée de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

La variante portant sur des propositions du bureau d'études est autorisée par le maître d'ouvrage, à condition que le candidat réponde à l'offre de base.

Retenue de garantie, une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire acceptée pour le titulaire du marché.

D. Durée du marché :

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à 6 mois, à compter de la notification du marché.

Un ordre de service sera établi au démarrage de la prestation.

E. Condition d'envoi ou de remise des offres :

Date limite de réception des offres : **vendredi 14 juin 2024, à 12 heures (heure limite de dépôt)**, par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation <https://www.megalix.bretagne.bzh/>.

L'offre devra parvenir avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

La transmission des offres se fera uniquement par voie électronique. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le candidat retenu qui répond par voie électronique s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, lors de l'attribution, les pièces contractuelles du marché.

F. Présentation des candidatures et des offres :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimée en euros.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

1) Pièces de candidature :

En application de l'article R2143-3 du code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

-une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail

-les renseignements permettant à l'acheteur de vérifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

L'ensemble des pièces fournies tiennent compte des dispositions du décret 2019-33 fixant la liste des pièces justificatives que le public n'est plus tenu de produire à l'appui des procédures administratives en application de l'article L113-13 du code des relations entre le public et l'administration.

Le candidat peut présenter sa candidature selon les dispositions de l'article R2143-4 (DUME) tout en apportant la preuve de son aptitude et de ses capacités requises par la fourniture des justificatifs permettant de les apprécier.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Les attestations d'assurances (responsabilité civile et professionnelle) en cours de validité ;

- Les références professionnelles et compétences de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité ;

- Une présentation de l'entreprise ou de chaque membre du groupement (moyens matériels et humains mis en œuvre pour la réalisation du marché public ; appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières).

Remarque :

En application de l'article R2144-3 du code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

2) Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement, complété,
- un dossier complet datés et signés par le candidat de mise en œuvre des prestations comprenant :
 - une note de présentation de l'organisation des missions, précisant la façon dont le candidat envisage de décliner concrètement les attentes exprimées dans le cahier des charges,
 - la personne chargée de la coordination de l'équipe, interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage (profil et expérience, coordonnées, temps de travail estimé pour cette personne...), et la liste des personnes mobilisées (qualifications et compétences des personnes, leur fonction, les phases et durées au cours desquelles il est prévu qu'ils interviennent...);
 - les moyens techniques mobilisés pour la réalisation de l'étude ;
 - le planning détaillé par volet, en nombre de jours et en moyen humain mobilisé ;
 - un devis détaillé par poste de dépenses et incluant les frais annexes ;
 - la répartition des coûts entre les membres du groupement en cas de groupement de prestataires.
- le cahier des charges, paraphé et signé,
- le règlement de consultation, signé,

G. Echange d'informations sous forme de questions/réponses:

Les candidats sont invités à poser leurs questions 9 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres et qu'une réponse leur sera apportée au plus tard 6 jours ouvrés précédant la date limite de réception des offres.

En effet, les réponses aux questions posées seraient susceptibles d'intéresser l'ensemble des candidats pour que ceux-ci puissent ajuster leur offre en conséquence. Il est rappelé que ces échanges se feront sur la plateforme <https://www.megalix.bretagne.bzh/>.

ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

A. Calendrier :

Différentes phases sont prévues (calendrier prévisionnel) :

1. Choix du prestataire : juillet 2024
2. Notification : fin juillet
3. Réunion de lancement : fin août 2024
4. Phase relevés, analyse, faisabilité : septembre 2024 à mars 2025
5. Présentation des résultats aux partenaires : mi-mars 2025
6. Remise des livrables définitifs (au plus tard) : fin mars 2025.

La mission devra être achevée au plus tard 6 mois après la date de notification du marché.

B. Modalités des candidatures :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles de l'article R2142-20 du code de la commande publique.

Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

De plus, la candidature, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les co-traitants ou sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Pour cela, à chaque co-traitant ou sous-traitant présenté le candidat devra joindre les capacités professionnelles et financières de chaque intervenant et selon le cas, une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

C. Sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application du code de la commande publique ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 2-F du présent règlement ;
- les candidats dont les capacités techniques, financières et professionnelles paraissent insuffisantes.

D. Jugement des offres :

Seront éliminées les offres non conformes au présent règlement de consultation, ainsi que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le jugement des offres sera effectué sur les principes fondamentaux de la commande publique.

Sera choisie l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Coût global de la prestation incluant (honoraires et frais annexes) : 40 %
2. Méthodologie proposée : 40 %
 - adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux besoins 15 %
 - moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation 20 %
 - expériences, qualifications des candidats 5 %
- 3 Respect des délais, cohérence du calendrier : 20 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

E. Négociation des offres :

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Cependant le PNRA pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, elle portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

F. Information des candidats :

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article L2181-1 du code de la commande publique 2019.

G. Voies de recours et délais :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent, à savoir :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les recours peuvent être adressés par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessus ou par voie électronique via <https://www.telerecours.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics :

CCIRA de Nantes
DREETS des Pays de la Loire
Immeuble Skyline
22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Téléphone : 06 60 48 98 89
Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,
A _____ , le _____